



PROMOTION DES COMMISSAIRES

(ROUTE, PISTE, CYCLO-CROSS, VÉLO DE MONTAGNE, BMX, PARA)

Approuvé:	8 Avril 2005	N° de politique: COCC5
Dernière version approuvée:	24 Février 2025	Pages: 5
Date de la dernière révision:	24 Février 2025	

1. OBJECTIF

- 1.1 Fournir un cadre pour le développement et l'avancement des commissaires au sein de Cyclisme Canada.

2. PRINCIPES

- 2.1 Le Comité des Officiels de Cyclisme Canada établira des lignes directrices et uniformisera la formation.
- 2.2 Les lignes directrices s'appliqueront à toutes les provinces et territoires.

3. CHAMP D'APPLICATION

- 3.1.1 Cette politique s'applique à tous les commissaires canadiens qualifiés en route, piste, cyclo-cross, vélo de montagne et BMX qui souhaitent poursuivre leur formation à travers les différents niveaux provinciaux jusqu'aux niveaux nationaux, élite nationaux et internationaux.

Cette politique décrit les différentes étapes pour passer du niveau d'entrée au niveau provincial A. Le progrès sera évalué par le commissaire en chef provincial ou un évaluateur qualifié. La promotion au niveau national est décrit dans la politique CCOCI – Exigences pour le cours de commissaire national.

4. DÉFINITIONS

- 4.1 **CC:** Cyclisme Canada
- 4.2 **COCC:** Comité des Officiels de Cyclisme Canada
- 4.3 **Commissaire en chef provincial:** personne élue ou désignée responsable des commissaires dans une province ou territoire pour chaque secteur.
- 4.4 **UCI:** Union Cycliste Internationale

- 4.5 Formateur:** un commissaire de niveau national ou supérieur qui a réussi le cours de formateur, et qui figure sur la liste actuelle d'instructeurs approuvés par le COCC et qui est autorisé à donner le cours, ou tout commissaire approuvé par l'UCI ou CC à titre d'instructeur. La fonction de coordonnateur de stage est propre à une discipline.
- 4.5.1 Instructeur provincial:** pour le cours de niveau provincial.
- 4.5.2 Instructeur national:** instructeurs UCI ou CC ainsi désignés.
- 4.5.3 Instructeur international:** instructeurs UCI ainsi désignés.
- 4.6 Cours provincial:** pour les commissaires de niveau provincial. Ce cours portera sur les règles de connaissances générales, incluant les règlements généraux et les méthodes de travail. Il portera également sur les règlements techniques, les jeux de rôles, la résolution de problèmes, des études de cas et sur le leadership. La durée du cours demeurera inférieure à trois jours par discipline.
- 4.7 Cours de niveau national:** pour les commissaires nationaux; voir la politique COCC 1 – Exigences pour le cours de commissaire national.
- 4.8 Cours de niveau élite national:** pour les commissaires élite nationaux dans les disciplines spécifiques, sous l'autorité de l'UCI.

5. ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

- 5.1** Le COCC s'engage à former par des moyens équitables des commissaires qui sont aptes à exercer ce rôle avec efficacité. Le COCC s'engage à récompenser l'excellence et à promouvoir ses commissaires pour assurer une croissance soutenue et le plus haut niveau de contrôle sportif possible à toutes les épreuves.

6. DISPOSITIONS

6.1 PROCESSUS DE PROMOTION

6.1.1 RESPONSABILITÉ PROVINCIALE/TERRITORIALE

Le tableau suivant présente les lignes directrices pour la promotion des commissaires de niveau provincial. Les provinces peuvent instituer leur propre processus de promotion **en alignement avec le processus de promotion de la CC**.

Niveau	Conditions minimales d'admissibilité à ce niveau	Épreuves auxquelles vous pouvez officier à ce niveau	Conditions minimales d'admissibilité au prochain niveau	Temps minimal à ce niveau
Adjoint technique	Être motivé à apprendre et à travailler de longues heures	Courses de niveau régional et provincial	Minimum de 2 courses	

Commissaire C	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre le cours provincial dans la discipline concernée - Les provinces peuvent imposer des exigences supplémentaires 	Courses de niveau provincial	Minimum de 2 courses	3 ANS
C à B	<ul style="list-style-type: none"> - Assister le collège des commissaires aux courses de niveau provincial 	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du collège aux courses provinciales - Adjoint au «collège des commissaires aux courses de niveau national 	Minimum de 3 courses	
B à A	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler comme membre du collège à au moins 2 courses par année - Capacité à démontrer de bonnes compétences en communications et en relations interpersonnelles - Travailler comme chef à une course de niveau provincial - Recommandation du commissaire en chef provincial 	<ul style="list-style-type: none"> - Chef aux courses provinciales - Membre du collège aux courses de niveau national - Adjoint aux courses internationales 	Minimum de 3 courses	

6.1.2 RESPONSABILITÉ DE CC

Le tableau suivant présente la promotion pour passer au niveau national:

A à national	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre le cours de CC commissaire national - Réussir un examen écrit, oral et pratique - Commissaire en chef à un minimum de 2 courses provinciales - Membre du collège à au moins une épreuve nationale - Recommandation du commissaire en chef provincial 	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler comme membre du collège aux courses provinciales et nationales - Membre du collège aux courses internationales 	Aucun	2 ANS
--------------	---	--	-------	--------------

6.1.3 RESPONSABILITÉ DE L'UCI

Le tableau suivant présente la promotion pour passer au niveau élite national et international:

National à Élite UCI National (Route, VDM, BMX, Piste)	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter une demande au COCC pour être considéré pour le cours - Être accepté par COCC pour participer au cours - Être accepté par la fédération national où le cours aura lieu (possibilité d'exigences ou restrictions supplémentaires de la FN ou de l'UCI) - Suivre le cours de commissaire national élite - Réussir les examens écrit et oral ENC de l'UCI 	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler comme membre du collège aux courses provinciales - Travailler comme membre du collège aux courses nationales - Travailler comme membre du collège aux courses internationales 	Minimum de 3 courses	2 ANS
Élite national à UCI (Route, VDM, BMX, Piste) ou national à UCI (CX)	<ul style="list-style-type: none"> - Doit occuper toutes les fonctions au sein du collège incluant 2 fonctions différentes au sein d'un collège national ou international - Présenter une demande au COCC pour être considéré pour le cours de l'UCI - Être un commissaire national élite dans la discipline concernée - Être accepté par l'UCI - Réussir les examens écrit et oral de l'UCI - Réussir l'examen pratique de l'UCI - Être âgé entre 25 et 50 ans 	Travailler à toutes les courses dans la discipline concernée	Minimum de 5 courses	AUCUN

6.2 MAINTIEN

6.2.1 Un commissaire national qui n'a pas travaillé à une course du niveau national pendant 2 années peut être soumis à un examen par le COCC avant d'être considéré pour de futures assignations.

6.2.2 Un commissaire qui a perdu sa certification pourra retrouver celle-ci en prenant les examens théorique et pratique de la discipline. Le commissaire devra faire sa demande

auprès du personnel de CC responsable des commissaires de façon à se recertifier, cette demande doit être approuvée par le COCC. La date et l'endroit pour la tenue de ces examens seront à la discrétion du COCC. Advenant que le commissaire échoue les examens, le commissaire devra alors reprendre le cours complet et passer les examens pertinents.

- 6.2.3** Pour le maintien des certifications provinciales et territoriales, veuillez consulter les politiques des fédérations provinciales/territoriales.

7. RÉVISION ET APPROBATION

- 7.1** Cette politique sera révisée au moins une fois par année.
- 7.2** En dehors du cycle d'examen régulier, un examen peut être demandé par le COCC.
- 7.3** Cette politique a été approuvée par le Comité des Officiels de Cyclisme Canada le 8 avril 2005.
- 7.4** Date de la dernière révision: **24 février 2025**.
- 7.5** Responsables du développement de la politique d'origine : James Bratrud et Louise Lalonde.